

ARRETE COMMUNAUTAIRE

**DU GRAND NARBONNE,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**NOMENCLATURE ETAT : DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU
DOMAINE PUBLIC**

OBJET : Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP) non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition de locaux (Patinoire de L'Espace de Liberté du Grand Narbonne) à usage de prise de vues cinématographique, en faveur de la Société LES FILMS DU WORSO.

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n°MACIT-INTERCO-2021-180 en date du 29 juin 2021 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2020_72 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération » en date du 15 juillet 2020 relative à l'élection du Président du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2020_123 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération », en date du 23 juillet 2020, relative à la délégation d'attributions de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°C2022_147 du Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'agglomération, en date du 23 juin 2022 relative à la fixation des tarifs de la location de la Patinoire de L'Espace de Liberté du Grand Narbonne,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

La convention d'occupation du domaine public sans constitution de droits réels établie au profit de la **Société Les Films du Worso** situé au 34, 36 boulevard Raspail, 75007 Paris, représentée par son Régisseur général, Christophe Vialaret dument habilité par Madame PIALAT Sylvie en sa qualité de Gérante de la SARL LES FILMS DU WORSO, pour une durée de 1 jour, le 30 janvier 2023

N°A2023_02

Envoyé en préfecture le 18/01/2023

Reçu en préfecture le 18/01/2023

Publié le **18/01/2023**

ID : 011-241100593-20230105-A2023_02_2-AR

SLO

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après transmission au représentant de l'Etat dans le département et publication sur le site internet du Grand Narbonne

Fait à Narbonne, le 05 janvier 2023

Pièce(s) jointe(s) :

– Convention

**Arrêté certifié exécutoire
Compte tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture
le : |PREF|
et de sa publication le : |PUB|**

Maître Didier MOULY



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

